



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OISANS

Evaluation environnementale du SCoT de
l'Oisans

Note de synthèse des objectifs poursuivis
par le SCoT

Version arrêtée le 28 janvier 2025

Version approuvée le 6 novembre 2025

Le Président, Guy VERNEY

VOTRE INTERLOCUTEUR :

Daniel AUBRON

06 74 82 82 05

d.aubron@inddigo.com



www.inddigo.com



Le territoire de l'Oisans est confronté à une multitude d'enjeux en lien avec les évolutions économiques, sociales, environnementales et climatiques :

- INDDIGO – Janvier 2025

effets du changement climatique pourraient également permettre de développer une nouvelle forme d'agriculture de montagne.

- **Un potentiel sylvicole peu exploité.** Doté d'un couvert forestier important et en augmentation du fait de la déprise agricole, l'Oisans n'exploite que peu cette ressource. La filière bois est balbutiante et non structurée. Une réflexion stratégique est à mener sur cette filière peu délocalisable et ce d'autant que ce matériau permet de répondre aux défis du changement climatique, à la crise énergétique mais aussi au mode constructif local.
- **La gestion des mobilités internes et externes au territoire.** Territoire uniquement accessible par les modes de transport routier, l'Oisans fonctionne dans une forme de relatif enclavement. Deux défis s'offrent à lui : l'accessibilité du territoire depuis la métropole grenobloise et la facilitation des déplacements internes dans une logique de décarbonation des modes de transport.
- **Un patrimoine naturel, paysager et architectural remarquable mais soumis à la pression anthropique.** Fort d'une biodiversité exceptionnelle représentée par le Parc National des Ecrins et de multiples mesures de protection, le territoire est particulièrement sensible aux pressions anthropiques, en particulier à une sur-fréquentation ponctuelle des milieux. L'un des enjeux du SCoT est donc de concilier la préservation de la biodiversité et sa découverte qui est un des atouts majeurs de l'attractivité du territoire.
Son patrimoine paysager symbolisé par les villages perchés ou les vues remarquables sur les massifs est, quant à lui, essentiellement menacé par la banalisation de l'urbanisation et le mitage du territoire. Le SCoT se doit d'être vigilant sur cet enjeu.
Enfin, le patrimoine architectural de l'Oisans mérite d'être valorisé en lien avec les villages perchés ou le village de Besse, site patrimonial remarquable.
- **La gestion des ressources en particulier de la ressource en eau.** Réservoir d'eau du fait de ses nappes phréatiques et de ses glaciers, l'Oisans doit s'inscrire dans une démarche de pérennisation et d'économie de la ressource tout en assurant son fonctionnement territorial en lien notamment avec l'irrigation de son territoire mais aussi l'enneigement de ses domaines skiables. Le SCoT doit également prendre en compte les orientations fondamentales du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône-Méditerranée (2022-2027), adopté le 18 mars 2022, et les objectifs du Schéma d'Aménagement et de Gestion des eaux Drac Romanche, approuvé le 15 février 2019, en lien avec le plan d'action du gouvernement pour une gestion résiliente et concertée de l'eau (2023).
- **Le développement des énergies renouvelables** en cohérence avec son histoire (énergie hydraulique) mais aussi ses propres ressources (filière bois...). L'Oisans est doté d'un potentiel important qu'il est nécessaire de structurer au bénéfice de ses habitants.

En 2020, conscient de ces enjeux et des défis qui en découlent, le conseil communautaire a souhaité travailler sur un nouveau projet de SCoT en rupture avec les projets précédents entrepris en 2011 puis abandonnés respectivement en 2017 et 2019.

Il a été établi la nécessité de proposer un projet de développement durable, comportant des volets économiques, touristiques, environnementaux, agricoles et sylvicoles, dans une vision de partage des projets et d'équilibre, pour le maintien de la vitalité de l'ensemble du territoire et dans l'optique constante d'une adaptation globale au changement climatique.

Un premier temps de concertation avec l'ensemble des élus du territoire a eu lieu dès septembre 2020. Cette concertation et l'analyse des SCoT précédents ont permis d'établir la méthode et les principaux axes de travail :

- Axe 1 : les mobilités au service de la complémentarité des territoires
- Axe 2 : une vie à l'année s'appuyant sur les atouts du territoire
- Axe 3 : Un cadre environnemental et patrimonial à préserver et à intégrer.

Sur cette base, un travail de fond a été menée entre 2021 et 2022 pour établir un diagnostic précis sur les différentes thématiques clés : économie, agriculture et sylviculture, tourisme et loisirs, schéma stratégique des mobilités, liaisons par câble et surtout état initial de l'environnement et diagnostic énergie – climat. Ces diagnostics ont permis d'approfondir les problématiques à traiter dans le SCoT en cohérence avec les enjeux présentés précédemment. Ils ont ainsi permis de donner un nouvel élan dans l'élaboration d'un SCoT.

A ce stade, une grande concertation a été lancée entre 2023 et 2024 afin de recueillir l'avis des habitants et des personnes publiques associées (PPA) : réunions publiques, réunions avec les PPA, ateliers, animations...

Ces échanges ont permis d'orienter le projet d'aménagement stratégique (PAS) et de définir 3 grands axes pour le SCoT avec des orientations précises pour chacun :

- **Axe 1 : Un territoire préservé pour un cadre de vie de qualité.** Cet axe vise à poursuivre une démarche de préservation des qualités environnementales du territoire en travaillant sur la préservation de sa biodiversité (Parc des Écrins, zones Natura 2000, zones humides...), la réduction de ses consommations énergétiques, le développement des énergies renouvelables pour consolider son rôle de territoire à énergie positive, la protection de ses ressources naturelles en particulier la ressource en eau, la préservation de ses paysages...dans une logique globale d'adaptation au changement climatique.
Ces actions viennent contribuer à la réduction de l'empreinte carbone du territoire, notamment de l'activité touristique. L'élaboration d'une stratégie tourisme responsable et sa mise en œuvre prochaine permettront de concourir à la réalisation des objectifs fixés dans l'axe 1.
Il s'agit ainsi de proposer un territoire plus résilient, garant de son identité, de son autonomie et soucieux de son cadre de vie. Ce socle doit ainsi assurer le rayonnement du territoire et son attractivité pour les 20 prochaines années.
- **Axe 2 : un territoire équilibré garant d'une population à l'année.** Il s'agit de consolider l'armature urbaine existante en y renforçant les fonctions de vie à l'année (équipements, services, commerces de proximité), y compris en station touristique, afin de permettre un léger développement démographique en lien avec son potentiel économique, sa proximité avec la métropole grenobloise et le cadre de vie du territoire. Ce développement se voudra cohérent, solidaire et harmonieux, en travaillant sur l'accessibilité des différents villages et hameaux du territoire pour éviter leur dévitalisation.
- **Axe 3 : Une économie confortée s'appuyant sur une économie touristique durable.**
L'objectif est ici d'opérer une transition touristique vers une diversification en s'appuyant sur l'ensemble des saisons et en étant de moins en moins dépendante de son potentiel hivernal. L'ambition du SCoT est d'accompagner cette transition dans les 20 prochaines années tout en consolidant l'activité ski qui demeure le potentiel économique le plus attractif et performant actuellement. Afin de prendre en considération le changement climatique, il doit se diversifier de façon innovante et contribuer à désaisonnaliser ses activités en allongeant les ailes de saison. Le tourisme de l'Oisans 2040 doit aussi être un tourisme inclusif et social.
Le tourisme responsable s'appuie sur les différentes orientations du Projet d'Aménagement Stratégique pour permettre de repenser les modes de déplacements, la rénovation énergétique des logements ou encore la préservation de la biodiversité.
En parallèle, le territoire va chercher à développer d'autres pans de l'économie tels que l'agriculture ou la sylviculture afin de proposer des emplois non délocalisables, pérennes et diffus sur le territoire.
Enfin, il s'agit de capitaliser sur la proximité territoriale avec la métropole grenobloise pour attirer des entreprises à valeur ajoutée avec un caractère plus artisanal et industriel. Cette proximité pourra également se traduire par un développement de l'économie tertiaire et de services, en lien avec une volonté de télétravailler de plus en plus.

Le document d'orientations et d'objectifs s'est construit sur ces mêmes axes en précisant des prescriptions et des recommandations tenant compte des grands enjeux du territoire et de la concertation.

Ces différentes orientations s'inscrivent en déclinaison des objectifs du cadre législatif et des plans et programmes applicables au territoire.

AVEC 10 ETABLISSEMENTS ET 6 AGENCES REPARTIS SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE, VOUS TROUVerez TOUJOURS UN INTERLOCUTEUR INDDIGO PRES DE CHEZ VOUS !



Notre siège social est basé à Chambéry :

367 avenue du Grand Ariétaz
CS 52401
73024 Chambéry Cedex
Tél : 04 79 69 89 69
Mail : inddigo@inddigo.com

Agence de Paris :

40 rue de l'Echiquier
75010 Paris
Tél : 01 42 46 29 00

Agence de Toulouse :

9 rue Paulin Talabot
Immeuble le Toronto
31100 Toulouse
Tél : 05 61 43 66 70

Agence de Nancy :

8 rue des Dominicains
54000 Nancy
Tél : 03 83 18 39 39

Agence de Nantes :

4 avenue Millet
44000 Nantes
Tél : 02 40 48 99 99

Agence de Marseille :

11, rue Montgrand
13006 Marseille
Tél : 04 95 09 31 00

WWW.INDDIGO.COM

